

5. QUESTIONS AU GOUVERNEMENT



Outre les nombreux courriers aux Ministres sur diverses thématiques, comme par exemple, celle du transport – j'ai notamment co-signé plusieurs courriers avec Marion CANALÈS, Sénatrice du Puy-de-Dôme et Patrice JOLY, Sénateur de la Nièvre, à l'attention du ministre Christophe BÉCHU concernant les retards de livraisons des premières rames Oxygène pour la Ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse – les questions écrites, orales et d'actualités sont des outils majeurs pour interpeller le Gouvernement à tout moment sur des situations sociales, économiques ou politiques. J'ai souhaité, pour leur biais, porter un certain nombre de sujets pour notre territoire.



QUESTIONS ÉCRITES ET ORALES

◦ Dispersion des cendres après crémation dans un espace naturel privé

Dans la continuité de mon prédécesseur, Jean-Pierre SUEUR, j'ai interrogé le Gouvernement sur la question de la dispersion des cendres après crémation dans un espace naturel privé. Un sujet qui nécessite une clarification du droit. Le ministre de l'Intérieur, en date du 25 avril 2024, a répondu à cette interrogation en précisant que la circulaire du 14 décembre 2009 - qui précise la notion de « dispersion en pleine nature », se réfère notamment à la notion « d'espace naturel non aménagé », afin de souligner l'incompatibilité de cette hypothèse de dispersion des cendres avec la notion de propriété particulière - n'a pas contrevenu à la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008. Effectivement, cette loi a en effet introduit plusieurs dispositions dans le droit positif, visant à mettre en échec toute tentative d'appropriation privative des cendres. Dans cette perspective, la dispersion des cendres en « pleine nature » a notamment pour objet de garantir la possibilité pour toute personne d'accéder au lieu auquel les cendres ont été dispersées, notamment aux fins de recueillement.

◦ Prolifération des armes fabriquées à l'aide d'imprimantes 3D

J'ai souhaité interroger le ministre de l'Intérieur face à l'augmentation des saisies d'armes. Créées à l'aide d'imprimantes 3D. Le 6 février 2024, une intervention d'ampleur des forces de l'ordre a permis de permettre au jour une filière d'impression d'armes 3D à Marseille. Les services de police ont exprimé leur difficulté face à ce nouveau type d'armes, notamment pour remonter les filières de fabrication. Le Gouvernement doit rapidement se saisir de ce sujet afin d'éviter une prolifération de ces armes - actuellement intracçable - en France. À la suite de la non-réponse du ministère, j'ai transformé cette question écrite en question orale pour la poser directement au Ministre, lors d'une prochaine session de questions orales.

QUESTION AU GOUVERNEMENT

Les Questions au Gouvernement se déroulent chaque mercredi et le groupe SER dispose de trois questions par séance. Ce temps fort de la semaine parlementaire nous permet d'interroger les Ministres, tenus de nous répondre directement, dans l'hémicycle, sur les sujets d'actualité. Le mercredi 20 mars 2024, j'ai donc interpellé le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald DARMANIN, sur la **situation des centres de rétention administrative (CRA)** à la suite de l'ouverture d'un nouveau CRA à Olivet, et ce, sans les moyens adaptés. Notre département est particulièrement sous-doté en policiers, en magistrats, en greffiers et en médecins, tous indispensables dans les processus liés à la rétention administrative. J'ai demandé au ministre de pourvoir d'urgence tous les postes indispensables au bon fonctionnement du centre.

Alors que l'ouverture de 1000 places supplémentaires est prévue, j'ai interrogé le ministre sur la nécessité de mieux accompagner, par la justice, la police et les services préfectoraux, la création de ces structures y compris dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

Gérald DARMANIN a rappelé dans sa réponse le soutien apporté au fonctionnement du CRA d'Olivet, qu'il a d'ailleurs inauguré le lundi 6 mai 2024. Au regard du respect des droits fondamentaux des retenus, il a notamment assuré que la loi Immigration garantirait qu'aucun mineur ne serait plus retenu dans un CRA. Le ministre de l'Intérieur a expliqué que seuls les individus dangereux poursuivis pour des faits qui touchent à l'ordre public sont désormais retenus dans les CRA, ce qui rend le travail des policiers et des magistrats d'autant plus difficiles.

Une réponse qui s'éloigne de la question et de l'urgence initiale. J'ai donc réagi en rappelant que le ministère de l'Intérieur avait notamment annoncé en janvier dernier la création de dix postes de policiers supplémentaires à Montargis, que nous attendons encore.